

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 mai 2009**

Décision n° **B-2009-0874**

commune (s) : Feyzin

objet : Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme d'actions 2009 - Convention

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 4 mai 2009

Compte-rendu affiché le : 12 mai 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, MM. Crédoz, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Imbert A.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Blein), Calvel, Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Arrue, Charles, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Gelas (pouvoir à M. Bernard R), MM. Claisse (pouvoir à Mme Elmalan), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Kimelfeld), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : MM. Barge, David G., Lebuhotel.

Bureau du 11 mai 2009**Décision n° B-2009-0874**

objet : Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme d'actions 2009 - Convention
service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

En application du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) 2007-2009 de l'agglomération lyonnaise, la convention-cadre 2007-2009, approuvée par délibération du conseil de Communauté n° 2007-4342 en date du 10 septembre 2007, a fixé les objectifs prioritaires à atteindre, à savoir :

- améliorer la gestion du cadre de vie par un renforcement de la gestion courante en visant une cohérence d'ensemble et par l'appui aux copropriétés dégradées en complément de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah) en cours,
- favoriser un bon fonctionnement social par le renforcement du suivi et de l'accompagnement social des publics et par le développement d'échanges entre les habitants et leur implication dans la vie de quartier,
- affirmer la nécessité d'une démarche partenariale dans un souci de cohérence globale du dispositif de GSUP et d'efficacité des interventions, grâce à une structuration des modalités de partenariat et à la poursuite des instances et outils permettant de partager un diagnostic, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de la convention GSUP.

La programmation de GSUP 2009 s'inscrit pleinement dans la convention-cadre 2007-2009 de la commune de Feyzin. Le coût global des opérations définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2009 est estimé à 129 523 € TTC avec un engagement pour la Communauté urbaine de 40 719 €.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2009, détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires, est joint en annexe ;

Vu ladite convention ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - le programme de gestion sociale et urbaine de proximité sur la commune de Feyzin pour l'année 2009, tel que présenté en annexe,

b) - la participation financière de la Communauté urbaine d'un montant total de 40 719 € nets de taxes.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention avec la commune de Feyzin pour les opérations engageant la Communauté urbaine.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et suivants - compte 657 340 - fonction 824 - opération n° 1967.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 mai 2009.